



caution solidaire pour prêt bancaire SARL

Par **bricole**, le **27/12/2011** à **19:20**

Bonsoir, suite à la perte de mon commerce fin 2006, le contentieux du crédit du nord me réclame aujourd'hui le paiement de la caution solidaire de deux prêts bancaires pour un montant de 54 915,92 euros. Ces prêts m'avaient été octroyés très facilement sans aucune vérification de ma situation financière personnelle. Les comptes de la société passaient entre les mains de cette banque également et j'avais un décalage important de trésorerie au point que l'ancien directeur de cette banque pour se couvrir auprès du contentieux me faisait remplir un papier notifiant les rentrées d'argent à venir. Je trouve que la banque ne m'a pas aidée, bien au contraire elle a enfoncé le clou. Aujourd'hui à 55 ans et n'ayant que 1190 euros nets par mois pour deux, comment puis-je faire pour me sortir de cette affaire.

Merci de votre réponse

Par **bricole62**, le **04/12/2013** à **22:55**

Bonsoir,

J'ai rendez-vous demain après-midi avec une avocate sur Roubaix afin d'expliquer ma situation.

J'ai toujours hésité à me défendre, il faut que je trouve vraiment un bon avocat, j'espère que demain il y aura une lueur d'espoir.

Il faut vivre le présent et oublier le passé, pas facile pour soi et pour ses proches.

Merci encore,

Bricole